

**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL
SITE DE ROMANS-SUR-ISÈRE**

CITÉ DE LA MUSIQUE

3 quai Sainte-Claire - Romans-sur-Isère
Tél : 04 75 02 26 42
conservatoire.valenceromansagglo.fr

HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Accueil téléphonique : 8h30-12h / 13h30-17h30 (vendredi 17h)
Secrétariat 13h30-17h30 (vendredi 17h) et mercredi toute la journée.
Liens pour inscriptions et informations :
<https://conservatoire.valenceromansagglo.fr/Romans>

Conservatoire
Musique & Danse

CHAM

Classes à horaires
aménagés musique
Romans-sur-Isère



RÉUNION D'INFORMATION
JEUDI 27 MARS 2025
À 18H30

Cité de la musique

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

- LA
DRO
ME -
LE DÉPARTEMENT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

collège
André Malraux
académie
Grenoble
Éducation
NATIONALE

ROMANS SUR
ISÈRE

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

valence
romans
AGGLO

Plus d'infos sur conservatoire.valenceromansagglo.fr

Destinées aux élèves motivés par la pratique musicale, les Classes à Horaires Aménagés Musique offrent la possibilité de recevoir, en complémentarité avec la formation scolaire, une formation dans le domaine artistique.
Cette organisation du temps scolaire garantit aux élèves concernés les meilleures chances d'épanouissement dans ces deux domaines.

CLASSES CONCERNÉES

CHAM COLLÈGE

Collège André Malraux
1 avenue Georges Pompidou
26100 Romans-sur-Isère
Tél. 04 75 02 12 55
college-malraux-romans.web.ac-grenoble.fr

Ce partenariat respecte l'intégralité du programme de l'Éducation nationale auquel s'ajoutent les enseignements artistiques.

Le suivi de la scolarité est assuré conjointement par le Conservatoire et le collège.

Les élèves hors secteur du collège Malraux souhaitant une inscription en CHAM, doivent demander une dérogation au motif de parcours scolaire particulier (se renseigner auprès de l'école de votre enfant pour la démarche à suivre et le calendrier)

INSCRIPTION

Le dossier d'inscription sera disponible en ligne sur le site internet du collège André Malraux et en version papier auprès du secrétariat du collège **du 17 mars au 18 avril 2025**.

Le dossier devra être remis au collège dûment rempli et accompagné des pièces demandées.

ADMISSIBILITÉ

Tests d'admission :

Pour les enfants qui ne sont pas encore inscrits au Conservatoire, un test de formation musicale et un entretien de motivation auront lieu **le lundi 14 avril 2025 à partir de 13h30**.

L'admission définitive est prononcée par une commission mixte réunissant l'Inspection académique (ministère de l'Éducation nationale) et le Conservatoire qui aura lieu le **mardi 6 mai 2025**.

Un courrier notifiant la décision sera ensuite envoyé aux familles.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Une fois admis en classe CHAM, l'enfant doit s'inscrire au Conservatoire **(du 02 au 30 juin 2025)** en s'acquittant des droits d'inscription (16 euros) puis, en cours d'année, des **frais de scolarité calculés en fonction du quotient familial** et du secteur géographique d'habitation.



RÉUNION D'INFORMATION

Jeudi 27 mars 2024
à 18h30
Cité de la Musique
Romans-sur-Isère

CONCERT

Une représentation
publique
des élèves,
**lundi 23 juin 2025 à
19h00**,
vient clôturer l'année
à l'auditorium de
la Cité de la musique.

